

Décision

Générale

colonial

Décision n° 53-449-1934 nomination

n° 53-449-1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 avril 1934

Numéro JO
n° 449 du 30/04/1934

Date du numéro
30 avril 1934

TEXTE INTÉGRAL

19 avril 1934 la décision précitée du 14 avril 1934 nommant M

- Darné régisseur adjoint de la Prison de DJIBouti. a été rapportée. M. Darné a été nommé. à titre provisoire. révises-gonmecomntable de la prison et de la cité enfantine de Djibouti. Cumulativement avec ses fonctions, M. Darné exercera celles de directeur de la section A (section des enfants moralement abandonnés) de la cité enfantine, M. Darné occupera obligatoirement l'appartement ouest de l'immeuble de la prison. M. Darné recevra au Au titre de receveur-comptable de La prison et de la cité enfantine, un salaire mensuel de 800 francs : b) Au titre de directeur de la section A de la cité enfantine, un salaire mensuel de 200 fr. Ces allocations sont exclusives de toute indemnité ot du droit au logement.